

Colloque « Prévenir, protéger, juger : 30 ans de sécurité et de justice »

Discours de Thierry Leleu, président du conseil d'administration de l'INHESJ

Paris (Hôtel de Lassay), jeudi 13 juin 2019,

[Seul le prononcé fait foi]

Quelle belle journée de travail, quelle journée foisonnante d'idées et de réflexions!

Il me revient d'en tirer les enseignements et j'en retiens quatre idées directrices, qui seront utiles pour l'avenir de notre Institut :

1. L'importance fondamentale des questions de sécurité

Les sujets de réflexion générale ne manquent pas, cette journée en témoigne :

Le président de notre comité scientifique ; M Christian Vigouroux, avait bien cadré les choses : le rappel des vraies raisons, pratiques et théoriques de la création de l'Institut, son devoir de vérité intellectuelle et scientifique, condition essentielle de sa crédibilité, et l'importance des mots et des concepts, au-delà des deux hémisphères « cérébraux »que sont la police et la justice.

Mais nous avons beaucoup parlé, finalement, de démocratie. Des liens et des connexions entre ses différents pôles, celui du ou des pouvoir(s), celui du peuple et celui de l'opinion publique. Nous avons pu mieux comprendre aussi que la démocratie ne peut se satisfaire de cette relation triangulaire, qu'elle a besoin d'une méthode, à laquelle participent de facto la police et la justice, et d'un récit, ou de récits, auxquels elles concourent également .

Mais, dans le débat, les choses ne se présentent pas toujours de manière simple.

<u>Les continuums sont bien identifiés et acceptés</u>: intérieur /extérieur; police/justice, recherche /action; petite délinquance/grande délinquance, central /local et le dernier, public/privé, tant la frontière devient de plus en plus mince, ou les passerelles nombreuses, entre ces différents univers;

<u>L'analyse du contexte ,et le diagnostic, sont bien établis</u>: les effets de la mondialisation, l'irruption du numérique, le contrôle du cyberespace, la menace terroriste,

Mais on pourrait y ajouter les failles de la société française, le risque d'un repli individualiste ou d'un moderne tribalisme (le communautarisme, les gilets jaunes). Y ajouter également des aspects qui n'ont peut-être pas été suffisamment développés: <u>l'analyse des opportunités</u> que les mêmes éléments procurent : la mondialisation offre des possibilités nouvelles de coopération, le numérique offre des possibilités infinies de prédiction et de pistage de la délinquance et de la criminalité, les

attentats à visée théocratique peuvent être un levier sur lequel fonder un regain de l'idée démocratique et de l'identité républicaine.

Comme vous tous, j"ai noté des questions parmi les plus prégnantes :

<u>-sur les enjeux de la vie démocratique et la primauté de l'Etat de droit , pour l'exercice et la protection des droits et libertés fondamentaux</u>

- 1. La sanction et le sens de la peine (cette volonté, qui doit rester celle de l'appareil judiciaire, de persévérer dans l'idée de fabriquer des femmes et des hommes meilleurs) ;
- 2. Le manque de doctrine nationale : les différents orateurs ont cité les exemples de la criminologie, l'administration pénitentiaire ; on pourrait y ajouter l'ordre public ou la police de sécurité au quotidien ;
- 3. La violence et l'organisation de l'ordre républicain;
- 4. Où en sommes-nous de la police de sécurité de proximité ? Quelle association de la population à l'élaboration des mesures de police?

Quel rôle des maires ? Faut-il leur confier la mission de police de proximité, au-delà de leur responsabilité de la prévention?

- 5. La place de la jeunesse dans notre société et l'importance des évolutions démographiques ;
- 6. Le droit des victimes et l'importance de la chose jugée.

-sur la décision et l'évaluation des politiques publiques :

- 1. La nécessité d'une analyse critique des méthodes d'action et des outils ;
- 2. La nécessité de ne pas se perdre dans l'action, de ne pas perdre les objectifs et le sens de l'action, de penser en termes de mission et non pas d'effectifs ;
- 3. L'internationalisation de la réflexion et des bonnes pratiques ;
- 4. L'importance des questions européennes, qui ne sont pas des affaires internationales, mais intérieures ;
- 5. La place de la police et de la justice prédictives

2. L'incontestable utilité de l'INHESJ, pour celles et ceux qui s'interrogent encore

Face à l'immédiateté des informations, et parfois la trop grande rapidité de la réponse et/ou de l'action publiques et ,partant , de leur manque de recul, d'anticipation et de réflexion, le besoin de partage de réflexions comme le nôtre est impérieux, et l'outil qu'est l'Institut, irremplaçable.

Nous vivons dans un monde devenu plus complexe, plus interdépendant, plus mondialisé, plus « innervé » (i.e., où l'information circule désormais instantanément) mais , je crois aussi , de plus en plus « énervé », et dans lequel les menaces sont de plus en plus compliquées à analyser, et donc à combattre.

Il est donc évident que les méthodes d'hier (qui ont certes eu leurs succès...) sont désormais largement inopérantes, et que la France, comme les autres pays, doit modifier considérablement son organisation, ses méthodes, son management, ses coopérations, afin de s'adapter à cette nouvelle donne.

Les services opérationnels (les policiers et gendarmes, mais aussi les magistrats) n'ont, par nature, ni le temps, ni le recul suffisant pour penser ces transformations.

C'est, selon moi, la raison d'être de l'INHESJ: être le lieu où s'élabore la pensée en matière de sécurité, pensée, qui, pour être utile à nos collègues qui doivent « faire », et qui doit être dès l'origine sous-tendue par un objectif opérationnel.

Les missions de l'INHESJ, selon moi, peuvent donc se ramener aux trois items suivants :

- produire de la pensée en matière de sécurité : quelles sont les menaces, quels en sont les ressorts profonds, comment évoluent elles, quels éléments de parade ?
- recueillir les bonnes pratiques, dans les régions et à l'étranger, comparer et analyser.
- faire circuler cette pensée et ces bonnes pratiques, entre professionnels, mais aussi entre professionnels et « société civile », en constituant dans les profondeurs de la Nation un réseau vivant et productif de responsables concernés et intéressés aux enjeux de la sécurité intérieure.

Et même si cela n'est pas dans l'air du temps, il nous faut défendre « le temps long » du diagnostic approfondi, de la réflexion stratégique, comme de la recherche de la vérité scientifique et de la juste évaluation.

3. La pertinence de ses axes stratégiques

A cet égard, les trois axes de progression que le Conseil d'administration a définis avec la direction de l'établissement et Mme Helene Cazaux-Charles, il y a deux ans, des axes conformes à l'ADN de l'Institut et visant à en retrouver l'esprit d'origine, les idées qui ont présidé à sa création en 1989, ou à sa transformation en 2009 - l'excellence de la formation, la transversalité des analyses et de synthèses, le développement de la recherche- demeurent pertinents.

<u>Excellence</u> des formations: le succès des sessions « risques et crises », souveraineté numérique ou de la session nationale « sécurité et justice » en témoignent. Le lien avec les deux ministères de référence est solide et la confiance des autres partenaires publics est au rendez vous.

<u>Transversalité et le partenariat</u>: depuis l'élargissement des compétences et du champ d'activités de l'Institut, son rattachement aux services du 1^{er} ministre sous la tutelle du SGDSN, l'idée directrice du « continuum » de sécurité police/justice, l'Institut s'est ouvert sur des modes de pensée nouveaux et intègre les apports des sciences sociales, des questions et démarches environnementales, des problématiques sanitaires, dans une perspective beaucoup plus globale. Vous en avez eu un aperçu aujourd'hui, avec la pluralité des points de vue et des analyses.

<u>La recherche scientifique</u>, promue par un comité scientifique que préside M. Christian Vigouroux, avec ce même souci de transversalité, mais une volonté d'ouverture à l'international à la pluridisciplinarité; une convention avec le CNRS va permettre de lancer une quinzaine de projets d'envergure, et l'Institut prévoit des recherches en association avec le secteur privé.

Avec le souci de mener ce travail à bien en liaison étroite avec les opérationnels. Rien ne serait plus contreproductif que d'avoir d'un coté « ceux qui pensent », et de l'autre « ceux qui exécutent ». C'est là que réside l'ADN de l'Institut.

4. Le devoir de rester soi même, et fidèle à soi même, enfin.

Retrouver sans cesse cet esprit qui présidé à la création de l'institut, rester conforme à son ADN: ceci me permet, en conclusion, de faire le lien direct avec celui qui en fut le créateur (c'est à lui que nous devons de pouvoir nous réunir) un grand Républicain, qui a, au plus haut point, le sens de l'Etat, et qui est de ceux dont le nom inspire immédiatement le respect, M. Pierre Joxe, que nous venons d'entendre.

Pierre Joxe est, ou a été, magistrat (et Premier Président de la Cour de Comptes), élu local (en Saône et Loire et en Bourgogne, dont il fut le président du Conseil régional), parlementaire (et président de groupe), ministre, à l'industrie, à l'intérieur et à la défense, membre du Conseil Constitutionnel

et aujourd'hui avocat, (et quel avocat de la justice des mineurs !) en plus d'être l'auteur d'ouvrages (sur l'Edit de Nantes, l'éthique, la justice des mineurs et les juridictions sociales) et il était donc délicat de le présenter, d'abord parce que je ne suis pas vraiment certain qu'il apprécie cela, et de plus, parce que je ne suis pas persuadé qu'il faille présenter le faire devant une assemblée aussi informée que la vôtre...Mais je puis en parler plus librement maintenant;

Je ne développerai ici, devant vous, qu'un aspect de son action, celle de ministre « visionnaire » de la police :

Pour le policier d'aujourd'hui, mais tout autant pour le Président du Conseil d'administration de l'INHESJ que je suis, Pierre Joxe incarne à la fois :

la modernisation de la police nationale, dans un effort qui n'avait pas de précédent et qui n'a pas été, depuis, renouvelé;

 une loi de programmation pluriannuelle, qui a permis la transformation de la PN dans tous les domaines, et qui est restée dans toutes les mémoires policières et qui semble revenir « au goût du jour », si l'on en croit les déclarations gouvernementales et les prises de position des organisations de certains cadres de la police nationale;

- la priorité donnée à la PJ « le glaive » de toutes les polices, un monde de policiers passionnés par leur mission, avec des grands professionnels comme Michel Guyot et Gilbert Thyl;

- la relance de la PTS qui en était restée à Alphonse Bertillon, ou presque, avec un directeur comme Jacques Genthial ;

- la montée en puissance de la formation professionnelle, conçue comme partie intégrante de la stratégie policière ;

 Une nouvelle conception de l'organisation territoriale de la police nationale avec des idées qui sont aujourd'hui parfois reprises, comme la départementalisation, en outre-mer par exemple;

Mais sait-on suffisamment qu'il a été aussi celui qui a voulu:

- la création du RAID ;

- la première structure de coordination de la lutte antiterroriste, avec l'UCLAT, sous la responsabilité de François Le Mouel;

Enfin, il restera toujours le ministre :

- du primat de l'éthique, avec le code de déontologie et l'affichage de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen dans tous les commissariats de police ;

et bien sûr, et vous me permettrez de terminer par là, de la création, avec Jean Marc Erbes, de l'IHESI, , qui est devenu depuis INHESJ: un lieu de réflexion et de confrontation des idées sur la sécurité, qui permette d'extraire ces sujets du débat politicien, qui réunisse des personnes éminentes dans leur différents secteurs d'activité, et qui seraient promises aux premiers rôles dans leur discipline , un espace de sérénité intellectuelle, d'élaboration d'outils de réflexion et d'évaluation incontestables, pour aider les décideurs publics à penser

et à agir juste ainsi que pour développer le lien police :population et créer une communauté de la sécurité!

- Et un homme qui continue d'agir et d'inspirer sans cesse des générations de personnalités et de responsables, des tout « premiers » de la sécurité et de justice qui l'ont rejoints (certains sont ici présents dans cette salle ce soir, comme Christian Vigouroux déjà cité, Patrice Bergougnoux, Chantal Jourdan, Laurent Huberson...) aux plus jeunes, dont vous êtes certainement!

J'aurais aimé que nous lui fassions une « standing ovation » ... Tant elle se serait justifiée, mais il ne nous en a pas laissé le temps !

Alors, mon dernier mot sera un immense merci pour vous toutes et tous!

Merci encore au Président de l'AN de nous avoir accueillis dans ces magnifiques salons!.

Merci aux personnalités de tous horizons qui sont venus nous faire profiter de leurs réflexions et de la richesse de leur pensée. Merci aux grands témoins et modérateurs, qui ont permis de mettre en relief les interventions des uns et des autres!

Merci à toute l'équipe d'organisation, autour de la directrice de l'Institut, Mme Hélène Cazaux-Charles, qui a permis de faire de cette journée cette très belle journée de la pensée ;

Et merci à toutes et à tous d'être venus, notamment à l'association des anciens auditeurs de l'INHESJ, toujours fidèle et nombreuse, et à sa présidente, Mme Danièle Luccioni; votre présence et votre participation ont été essentielles !

Oui, ce fut un bel anniversaire!